

## RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 Energie Partagée Association

L'année 2022 s'inscrit dans la continuité du développement d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION. Le budget de l'association a augmenté de 13,1 % entre 2021 et 2022, soit une moyenne de 30 % de développement par an entre 2017 et 2022. Forte de son expérience depuis plus de 10 ans, l'association a consolidé ses actions régulières.

L'exercice considéré a débuté le 1er janvier 2022 et s'est terminé le 31 décembre 2022.

Le montant total du bilan s'établit, au 31 décembre 2022, à **1 682 037 euros**.

L'exercice clos le 31 décembre 2022 fait apparaître un résultat comptable positif d'un montant de **+ 110 117 euros**.

### 1. Charges de l'exercice

Les équipes de d'ENERGIE PARTAGEE ASSOCIATION assurent les missions d'animation de réseau, la coordination des réseaux, la formation des acteurs citoyens, la sensibilisation et la communication du mouvement au niveau national et sur 3 régions : Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b> (en k€)	634	783	928	859	1 174
Nombre ETP salarié-e-s / alternances	11,9	14,25	15,3	15,2	18
Nombre ETP stagiaires	1,9	3	2,6	2,2	3
% par rapport aux charges de l'exercice	59,5 %	58,5 %	60,3 %	56,7 %	63,0 %

L'ensemble de ces missions se développe en 2022, justifiant la création d'un poste d'animation en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis septembre 2022 ainsi que la création d'un poste de chargé de développement territorial en Ile de France depuis octobre 2022.

**Les charges de personnel** représentent 56,7 % des charges de l'exercice soit 859 595 €. Le pourcentage de la masse salariale oscille autour de 60 % suivant les années. L'écart important de 69 k€ entre le prévisionnel et le réalisé s'explique par des décalages de recrutement sur des changements de poste, ainsi qu'une prévision à la hausse sur un ensemble d'avantages (formation, frais de téléphone, transports, etc.)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
Loyers et charges	40	43	44	43	48
Petits équipements et fournitures	1,7	1,1	3,5	0,5	3
Assurances	1	1,1	1,2	1,2	1,2
Déplacements / réceptions	0	0	0	0	0
Expert-comptable et CAC	29	30	27	35	36
Gestion administrative et financière	68	90	108	148	120
Frais et services bancaires	2,9	3	7,6	3,4	3,5
Autres frais généraux	13	14,9	15	14	20
Amortissements	11	10	15	10	12
<b>TOTAL CHARGES INDIRECTES</b>	<b>167</b>	<b>194</b>	<b>222</b>	<b>256</b>	<b>243</b>
% par rapport aux charges de l'exercice	15,6 %	14,4 %	14,4 %	16,1 %	13,1 %

**Les charges indirectes** (hors temps de travail des animateurs sur le temps support) représentent 16,1 % des charges de l'exercice. Elles sont en augmentation de 62 k€ par rapport à 2021 lié principalement au besoin de gestion renforcé : suivi des conventions européennes, prestation liée aux ressources humaines, etc. Malgré le développement de l'activité, nous pouvons observer une maîtrise des charges de structure.

Cela concerne principalement les postes suivants :

- les locations de bureau et charges afférentes : Paris, Nantes, Vaulx en Velin, Marseille, Forcalquier, Nice, Tours, Bordeaux, Autrans-Méaudre en Vercors
- les honoraires de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes
- une prestation de gestion sur les missions de direction, de suivi et gestion comptable, administratif, financier, budgétaire et administration du personnel, ainsi que la refacturation de la prestation ressources humaines assurée par ENERGIE PARTAGEE COOPERATIVE
- les dotations aux amortissements concernent les jeux Energie Partagée et le matériel informatique.

**Les charges directes** représentent 25,1 % des charges de l'exercice (contre 24,8 % en 2020, contre 20,5 % en 2019). Elles sont en légère augmentation en montant (+ 10% par rapport à 2021), mais restent d'un pourcentage stable dans le total des charges.

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
Prestations externes (sous traitance, comm, etc.)	221	291	292	277	345
Frais de missions	30	39	86	84	88
Autres (fournitures, cotisations, frais postaux, etc.)	15	28	8	36	10
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>	<b>265</b>	<b>359</b>	<b>386</b>	<b>397</b>	<b>442</b>
% par rapport aux charges de l'exercice	24,8 %	26,8 %	25,1 %	25,1 %	23,7 %

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 345 k€ de prestations externes soit 78 % des dépenses directes
  - pour la communication nationale et régionale
    - différents outils de communication et impressions (vidéos, plaquettes et fiches, guides, etc.)

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ASSOCIATION**

- prestation pour le site internet
- pour l'animation nationale et régionale
  - partenariat avec l'association des Centrales Villageoises
  - prestation sur les usages numériques
  - prestation dans le cadre du travail sur la chaleur renouvelable
  - prestation dans le cadre de la formation
  - prestation de conseils sur différentes filières
  - prestation sur des outils pédagogiques (webinaire, créations de fiches, etc.)
  - prestation d'animation pour les événements et autres journées de porteurs de projets
  - autres prestations
- 84 k€ de frais de mission soit 21 % des dépenses directes. L'écart important de 39 k€ en 2021 à 84 k€ en 2022 s'explique par la reprise d'activité suite à l'année 2021 où beaucoup d'événements ont eu lieu à distance dans un contexte de crise sanitaire.
- 36 k€ d'autres frais qui se détaillent en 3 parts égales entre les cotisations à des réseaux nationaux (CLER, RAC, AMORCE, COLLECTIF TRANSITION CITOYENNE, etc.), redevances et concessions aux outils numériques ainsi que des fournitures, petits équipements et frais postaux pour l'envoi des colis aux nouveaux adhérents. Ce poste représente 9 % des charges directes.

**Les charges financières** correspondent aux intérêts des emprunts sur le Prêt Garanti par l'Etat (PGE). L'ensemble des charges financières sont en diminution depuis plusieurs années car l'association a mobilisé différents outils pour couvrir ces besoins de trésorerie avec des coûts amoindris.

### Listes des conventions portées au rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementés :

- Energie Partagée Association a signé un contrat d'apport associatif avec Energie Partagée Investissement en 2016. Trois avenants, en 2019, en 2020 et en 2022 sont venus modifier ce contrat, dont les conditions à ce jour sont les suivantes : apport avec droit de reprise à hauteur de 150 000 €, remboursement mensuel de 178 échéances à 835 € et 1 mensualité à 535 € dont la première est fixée au 01/01/2025 et la dernière au 01/01/2040, aucun intérêt n'est prévu au contrat.

### Autres conventions passées avec des structures, membres du conseil d'administration

- Energie Partagée Association a signé une convention de partenariat avec l'Association des Centrales Villageoise en date du 02/07/2019 dans le cadre de la réalisation de livrables communs entre 2019 et 2022. Cela concerne un montant de 7 230 € sur l'exercice 2022.
- Hespul a réalisé 1 prestation concernant l'animation d'une formation sur l'autoconsommation collective pour un montant de 1 650 € sur l'exercice 2022.
- Forest'Enr a réalisé un accompagnement pour définir une feuille de route pour le développement des projets citoyens de chaleur renouvelable. Elle a également participé à l'étude sur la chaleur renouvelable pour un montant total de 8 800 € sur l'exercice 2022.

Ces dernières conventions relèvent d'un fonctionnement normal et étant conclues dans des conditions normales de marché, elles ne sont pas reprises dans le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

*Siège social* : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

*Adresse administrative* : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)

## 2. Produits de l'exercice

Le montant total des produits de l'exercice atteint (hors fonds dédiés) 1 521 404 euros, contre 1 304 373 euros en 2021 soit une augmentation de 15 %. Cette augmentation s'explique par le développement de l'activité de l'association et la reconnaissance d'ENERGIE PARTAGÉE (18 conventions de financements publics ou privés en 2022).

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
Subventions publiques	793	868	936	1 043	1 076
Subventions privées	62	130	119	134	323
Ressources propres	299	305	298	343	380
<b>TOTAL RESSOURCES (hors fonds dédiés)</b>	<b>1 155</b>	<b>1 304</b>	<b>1 353</b>	<b>1 521</b>	<b>1 780</b>

Les produits proviennent de plusieurs sources :

- 68,5 % de subventions publiques (contre 66,5 % en 2021, et 68,6 % en 2020)
- 9,9 % de subventions privées (contre 9,9 % en 2021, et 5,3 % en 2020)
- 22,5 % de ressources propres (contre 23,4% en 2021, et 25,8 % en 2020)

Les ressources propres augmentent : elles représentent 22,5 % des ressources de l'exercice. Malgré cela, la dépendance aux subventions publiques augmente en montant et en pourcentage (passage de 868 k€ à 1 043 k€, passage de 66,5 % en 2021 à 68,5 % en 2022). L'ADEME représente 36,3 % des ressources de l'exercice (contre 37,2 % en 2021 , et 41,8 en 2020).

### Ressources propres :

Les ressources propres sont en augmentation de 12 % par rapport à 2021. Par contre, le pourcentage n'augmente pas par rapport au budget global. Ces produits proviennent de plusieurs sources :

- Pour 17 % des cotisations (contre 15 % en 2021)
- Pour 56,5 % de prestations (contre 59 % en 2021)
- Pour 12 % de la formation (contre 12 % en 2021)
- Pour 1,1 % de vente des produits (jeux, BD Ma propre Energie) (contre 2,5 % en 2021)
- Pour 13,4 % d'autres produits (contre 11,5 % en 2021)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
Cotisations	44	49	45	59	60
Vente de produits (BD, Jeux, etc.)	22	7,7	5	4,3	3
Vente de presta EP/RR	65	73	25	49	77
Vente de presta tiers	52	43	94	70	100
Formations	13	37	35	43	40
Mise à disposition personnel EP	61	66	60	70	70
Convention partenariats	6.5	15	3,8	0	0
Autres	36	13	30	47	30
<b>TOTAL RESSOURCES PROPRES</b>	<b>300</b>	<b>305</b>	<b>298</b>	<b>342</b>	<b>380</b>

### Subventions publiques

De par ses actions d'accompagnement de projets et de sensibilisation du grand public aux questions de promotion et de développement des projets citoyens d'énergie renouvelable, l'association est soutenue par des financeurs publics.

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
ADEME	483	486	467	548	569
CONSEILS REGIONAUX	178	184	195	235	179
EUROPE	50	116	192	179	214
AUTRES COLLECTIVITES LOCALES	81	81	81	81	115
<b>TOTAL SUBVENTIONS PUBLIQUES</b>	<b>793</b>	<b>868</b>	<b>936</b>	<b>1 043</b>	<b>1 077</b>

Au niveau national, la convention avec l'ADEME a fait l'objet d'un avenant pour intégrer nos différentes actions autour de la chaleur renouvelable.

Présente dans 3 régions en direct (Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'association bénéficie du soutien des conseils régionaux et des ADEME locales. L'association bénéficie également du soutien de la Métropole de Paris (en région Ile-de-France), de la Métropole Aix Marseille Provence (en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), et du Pays Gâtinais (en région Centre-Val de Loire). Elle a également signé une convention avec le LEADER sur le territoire des Alpes de Haute Provence dans le cadre du projet « Réseau d'Apprentissages et d'Innovations de Porteurs d'Énergie Citoyenne ».

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

### Subventions privées

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
Fondation MACIF	7	13	0	0	0
Fondation BUFFARD	0	0	0	0	0
Fondation PROGRES DE L'HOMME	16	40	40	40	40
Fondation TERRE SOLIDAIRE	29	15	15	15	15
Fondation CARASSO	0	0	0	0	0
Fondation REXEL	0	0	0	0	0
Fondation HORIZONS	0	37	35	30	0
Fondation UN MONDE PAR TOUS	10	10	9	9	8
Fondation la France S'ENGAGE					50
Fondation EUROPEAN CLIMATE FONDATION					80
AUTRES	0	15	20	40	130
<b>TOTAL SUBVENTIONS PRIVEES</b>	<b>62</b>	<b>130</b>	<b>119</b>	<b>134</b>	<b>323</b>

Le montant de subventions privées est de 134 k€. Il est stable par rapport à 2021. L'association est soutenue par 7 fondations privées en 2022. Elle a notamment développé un partenariat avec un mécène d'entreprise. Grâce à la création d'un poste sur le développement des partenariats au printemps 2023, l'association pourra structurer et développer des partenariats sur la durée avec des engagements pluriannuels.

### 3. Produits exceptionnels et charges exceptionnelles

Le produit exceptionnel de 5 292 € correspond à plusieurs régularisations sur des financements antérieurs, notamment un financement du conseil régional PACA.

### 4. Fonds dédiés

Aux produits de l'exercice 2022, s'ajoutent les reports de ressources 2021 non utilisées de 167 716 euros auxquelles il faut enlever les engagements restant à réaliser au 31/12/2022 de 68 050 euros.

**L'impact des fonds dédiés sur le résultat est de + 99 666 €.**

en k€	réel 2020	réel 2021	prévi 2022	réel 2022	prév 2023
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	427	232	167	167	68
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	232	167	50	68	0
- Autres charges	234				
<b>IMPACT FONDS DEDIES SUR LE RESULTAT</b>	<b>-39</b>	<b>+65</b>	<b>+ 117</b>	<b>+ 99</b>	<b>+68</b>

La méthode de calcul des fonds dédiés a été réajustée et simplifiée pour correspondre précisément à la réalité des justifications remontées auprès des financeurs. Elle est calculée sur chaque convention publique et tient

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

**ASSOCIATION**

compte des taux d'intervention de chaque financeur . Au 31/12/2022, l'association enregistre une dotation aux des fonds dédiés concernant les conventions LIFE et LEADER.

## 5. Le bilan – Actif / Passif

Le total de bilan est de 1 682 037 € (contre 1 584 013 € au 31/12/2021). **L'augmentation du bilan s'explique principalement par le résultat 2022 de + 110 k€.**

### Au niveau du passif

Au passif, les fonds propres de l'association s'élèvent au 31 décembre 2022 à 281 844 € soit 16,7 % du bilan (contre 171 727 € au 31/12/2021 soit 10,8% du bilan).

S'ajoutent des quasi fonds propres, à savoir les contrats d'apport associatif suivants :

- Enercoop (montant restant dû au 31/12/2022 de 792 €) soldé en début d'exercice 2023.
- Energie Partagée Investissement (montant restant dû au 31/12/2021 de 150 k€) (remboursement à prévoir à partir de 01/2025).

**L'association a encore besoin de consolider ses fonds propres pour financer son cycle d'exploitation.**

Les emprunts et dettes concernent :

- **Un Prêt Garanti par l'Etat (PGE)** dans le cadre des soutiens apportés pendant la période de crise sanitaire, pour un montant de 55 000 €, remboursable sur une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le montant au 31/12/2022 restant à rembourser est de 39 718 €
- **Une avance remboursable (fond résilience via le Conseil Régional Ile de France)** de 30 000 € pour un montant restant à rembourser au 31/12/2022 de 28 333 €
- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales sont des dettes courantes d'exploitation.

L'association constate une légère diminution des produits constatés d'avance entre 2021 et 2022 (723 k€ en 2022, contre 834 k€ en 2021). La diminution s'explique par le faite que la convention ADEME Nationale est arrivée à échéance au 31/12/2022, elle est en cours de renouvellement pour 2023.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

### Au niveau de l'actif

L'association détient des actions au sein de différentes sociétés pour un montant de 3 204 € :

- Crédit coopératif (61 €)
- La Nef (600 €)
- Citiz (100 €)
- Energie Partagée Investissement (2 542,60 €)

Au niveau des besoins d'exploitation, nous constatons une augmentation des créances clients. L'association réfléchit à se doter d'outils sur la facturation clients, pour entre autres, faciliter la relance clients.

L'augmentation des autres créances correspondant aux conventions de partenariats, signées en cours de l'exercice.

en k€	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Fonds de roulement	163	189	214	422
Besoin en fonds de roulement	65	49	90	354
Trésorerie	97	140	124	68

Grâce à ses capitaux permanents, l'association dispose d'un **fonds de roulement** de 422 k€ soit 91 jours de produits d'exploitation (contre 51 jours en 2021) soit 3 mois d'avance.

**Le besoin en fonds de roulement** s'élève à 354 k€ soit 76 jours de produits d'exploitation (contre 21 jours en 2021). Le besoin en fonds de roulement se rapproche dangereusement du fonds de roulement. **Le fonds de roulement augmente moins vite que le besoin en fonds de roulement, l'association se doit donc de rester très vigilante à la gestion de la trésorerie. A noter que le développement de l'association allié au recours croissant à des fonds européens va augmenter sensiblement ce besoin.**

Les disponibilités de l'association sont de 136 k€ au 31/12/2022 (contre 205 k€ au 31/12/2021). La trésorerie de fin d'exercice se dégrade et n'est pas suffisamment pour faire face au développement de l'association, même si elle fait face à ses obligations. L'association se doit de renforcer ses fonds propres dans le cadre de son développement, et ainsi, en partie, résoudre les tensions de trésorerie.

### Conclusion et perspectives d'avenir

Energie Partagée Association est en plein développement. L'association continue ses actions avec une situation financière qui reste fragile, malgré son amélioration. Afin d'améliorer cette situation, des actions sont mises en place pour permettre une autonomie financière qui sera plus importante à l'avenir (développement des ressources propres) et être moins dépendante des financements publics. Elle doit aussi mettre en place un cadre de coopération et des partage des moyens généraux et fonctions support avec Energie Partagée Coopérative plus adapté à la taille du mouvement à ce jour. Ce travail sera renforcé en 2023 grâce au soutien de la France s'engage et portera ses fruits de manière plus importante d'ici quelques exercices.

ÉNERGIE PARTAGÉE ASSOCIATION

Siège social : 16-18 QUAI DE LA LOIRE - 75019 PARIS

Adresse administrative : 10 AVENUE DES CANUTS - 69120 VAULX-EN-VELIN

[association@energie-partagee.org](mailto:association@energie-partagee.org)